

PROPOSITION POUR UNE ALTERNATIVE ÉLOIGNÉE

PROJET BNO - AO10

Le collectif NEMO rassemblant associations, pétitionnaires, experts actifs et intéressés à l'action publique, s'est opposé et reste opposé au projet BNO AO10 tel que présenté par l'État.

Premièrement parce qu'il voit un projet très avancé révélé in extremis à la population, encore sous informée et volée d'un réel débat ;

Deuxièmement parce que le processus de concertation n'est pas terminé et la CNDP garante du débat public reconnaît une faiblesse involontaire dans la consultation du public :

Troisièmement parce que ce projet n'a été proposé aux élus de manière formelle qu'en mars 2025 c'est à dire très tardivement et que c'est le collectif NEMO qui a décidé d'informer la population par des tracts, des courriels, les réseaux sociaux, des réunions et une manifestation à Roscoff ;

Quatrièmement parce que c'est ce collectif qui s'est assuré que la publicité de la P.P.V.E. aux pages légales de la PQR le 18 avril 2025 fasse l'objet d'une communication à la population ;

Enfin parce qu'après le 5 août si notre requête d'extension du débat jusqu'au 5 septembre n'est pas acceptée, l'horloge du calendrier s'arrêtera.

Le collectif est composé de membres indépendants et apolitiques, profondément attachés à l'excellence dans l'action publique.

Derrière les mots forts utilisés pour manifester l'indignation de beaucoup, se trouve la nécessité d'inviter un public à réagir et à participer, en pleine conscience et avec le temps et l'information qu'un projet d'une telle complexité requiert. Or le processus de concertation n'est pas terminé et la CNDP, garante du débat public, reconnaît une faiblesse de fait, et non de volonté, dans la consultation du public non initié.

Proposé très tardivement dans le processus « la mer en débat », il n'a fait l'objet, à notre connaissance, de présentation formelle à la majorité des élus qu'en mars 2025 après une seconde concertation (décembre 2024 - avril 2025) dont le public n'a de nouveau pas été informé, alors qu'il pouvait avoir accès à beaucoup d'information. Cette information, c'est nous qui la lui avons fournie : elle est précise, principalement de nature publique, et vérifiée. C'est encore nous qui nous sommes assurés que la publicité de la PPVE aux pages légales de la PQR le 18 avril 2025 fasse l'objet d'une communication à la population : ce fut fait le 9 mai, 4 jours après que l'horloge ait commencé à tourner ; elle s'arrêtera, si notre requête d'extension jusqu'au 5 septembre auprès de la CNDP n'est pas approuvée, le 5 août. Il faut reconnaître cela.

Nous avons récemment constaté un effort réel et appréciable de l'État d'améliorer la communication du projet auprès du public et des associations : c'est une étape indispensable préalablement au débat. Nous avons participé en tant qu'associations membre du collectif et avons exprimé nos avis et nos réserves ; nous avons aussi été présents, dans le calme, auprès de très nombreux sympathisants qui ne sont, pour l'immense majorité, ni membres du collectif, dont l'effectif est extrêmement restreint dans un souci d'efficacité et de collégialité, ni membres des associations qui y participent. Cela doit être clair,

nous sommes attachés à l'expression libre de chacun ; nous sommes indépendants, tous strictement apolitiques dans notre action, intransigeants sur la qualité de nos actions et communications, opposés aux querelles d'opinion mais attachés au débat éclairé. Nous sommes des personnes du doute, habituées à questionner, à chercher, à comprendre, à qualifier et à dégager des solutions à des problèmes complexes en nous attachant à l'essentiel.

Dès le 14 avril, moins d'un mois après avoir lancé l'alerte, le collectif étant à peine formé, nous étions déjà en mesure de proposer à madame la députée Sandrine Le Feur l'hypothèse d'un aménagement du projet BNO AO10 ne remettant en cause ni l'objectif de 2GW éolien flottant à l'échéance 2035, ni le calendrier de l'appel d'offre AO10 (début 2026), ni l'économie du projet, ni sa faisabilité technique, ni la prise en compte des contraintes propres à l'éolien en mer qui sont nombreuses. Celle-ci nous a affirmé, pour ce qui la concerne, que la porte était ouverte à cette alternative. De fait, c'est la localisation de l'implantation uniquement, et rien d'autre, qui constitue l'alternative.

Nous avons pu faire cela car nous avons eu accès au travail considérable effectué en amont par les services de l'État, notamment la DREAL, sur la base des études préalables du CEREMA, et mis à disposition sous l'égide de la CNDP, aux côtés des très nombreux cahiers d'acteurs. Le travail documentaire est remarquable, mais le sujet reste complexe, et certains arbitrages ne sont pas, à notre connaissance, documentés.

Nous avons travaillé d'arrache-pied avec des experts afin de raffiner ce qui est à présent, de notre point de vue, un scénario plausible est suffisamment fondé, avec une proposition susceptible d'être débattue.

Nous invitons l'État à s'en saisir, en permettant aux parties prenantes désormais informées un « tour de rattrapage » très ramassé dans le temps, où l'ensemble des sujets sont mis sur la table pour ne traiter que ceux qui pourraient constituer un obstacle majeur à lever. Il s'agit bien d'une invitation, et non d'un recours, même gracieux, car la loi ne nous donne plus cette opportunité en tant que citoyens : elle est expirée et nous ne le savons pas. C'est une invitation, c'est tout ce qu'il nous reste. L'État peut avancer sans sourciller, il a le droit avec lui.

Mais qu'aurait-il à gagner, et qu'a-t-il à perdre dans ce choix ? Nous pensons qu'il a à gagner de respecter l'un des trois fondements du développement durable, qui régit nécessairement ce projet de décarbonation, celui de l'acceptabilité sociale, mais aussi à réduire l'impact négatif sur l'économie locale, la pêche côtière, le trafic maritime du port de Bloscon, le tourisme et peut-être plus fondamentalement d'emporter l'adhésion plutôt que la défiance de la population. Une population de tradition solidaire et accueillante, tournée vers le monde.

Or en l'état le volet social est absent du projet, il ne s'ouvre que maintenant. Une partie non négligeable de la population considère que son cadre de vie sera gravement détérioré : si elle adhère de façon majoritaire à l'objectif de décarboner, elle ne comprend pas que l'on puisse le faire dans de telles conditions. Elle se sent trahie, punie. Elle s'exprime. Certains se résignent, beaucoup ne sont pas encore informés du projet, d'autres sont indifférents. Mais qui est pour ? La question est posée : où sont-ils ? Viennent-ils exprimer leur soutien de crainte que le projet ne se fasse pas ? Qu'ont-ils à dire ? Sont-ils indifférents à leurs concitoyens sensibles au paysage, aux pêcheurs, à ceux qui pensent que c'est de la folie, que c'est cher, que c'est incertain, peut-être inutile voire dangereux ?

Il ne peut être prêté d'intention à ceux qui ne s'expriment pas, et nous nous gardons bien de le faire. Le silence de la population n'a pas le sens de celui de l'administration, qui vaut décision.

Il ne peut non plus être porté au débat comme une preuve statistique d'acquiescement. Non, ceux qui se taisent alors qu'ils sont informés, tout comme ceux qui ne votent pas ou s'abstiennent à une élection, laissent à d'autres le soin de participer, et ce sont ces seuls autres qui forment l'émanation de l'opinion publique. La concertation montre pour l'instant un nombre très majoritaire d'opinions très défavorables. Nous savons par ailleurs que certains soutiennent le projet par principe, mais la plupart avec des réticences ou regrets qu'il occasionne de nombreux effets indésirables. Nous rejetons les accusations d'égoïsme et d'intérêts étroits, ce n'est pas notre approche et nos engagements associatifs de longue date en sont la preuve criante. Nous pensons qu'ils soutiendront activement une alternative qui ne remet pas en cause un objectif supérieur de décarbonation par l'éolien en mer. Certains, mais ils sont heureusement beaucoup moins nombreux, agissent pour leur seul intérêt propre aux dépens de celui des autres et surtout aux frais de l'État : nous les combattons. L'État n'est pas une vache à lait.

Nous avons évalué le projet en l'état au regard des critères du développement durable : son objectif de décarbonation n'est pas contestable, mais son implémentation présente des faiblesses et des questionnements importants qui nous ont été relayés et que nous estimons fondés et sans réponse. Ceci est vrai de toute entreprise, mais il faut veiller à minimiser ces risques ou carences.

Le volet social est le plus faible, avec de nombreuses erreurs d'appréciation et d'exécution.

1. Emprise nuisible sur 100 km³ d'écosystème à la création et à nouveau au démantèlement
2. Risques de pollution (huiles, PFAS etc...)
3. Impact sur le climat local (brouillards)
4. Réduction des zones de nourrissage avifaune
5. Atteinte grave à la zone benthique
6. Détournement ou barrage des flux migratoires

7. [Paysage massacré](#)
8. Patrimoine immatériel durablement détérioré
9. Symboles attaqués : horizon, infini
10. Perte de sens, inutilité des actions entreprises pour embellir le littoral, dépression
11. [Nuisances visuelles de nuit](#)
12. Sentiment de viol (brutalité,



13. [Coût d'investissement public élevé](#)
14. [Coût de rachat d'électricité élevé](#)
15. [Intermittence nécessitant une compensation pilotable en cas de manque de production](#)
16. [Intermittence nécessitant le bridage d'autres énergies et parfois l'arrêt faute de consommation](#)
17. [Contrats non sécurisés, risques de cessions et de faillite](#)

18. Populations affectées non comptabilisées (centaines de milliers)
19. « [Compensation](#) » des seules communes littorales injustifiable
20. [Débat public absent, élus non informés, mise devant le fait accompli](#)
21. [Information biaisée et messages insultants \(région\)](#)
22. Dissimulation délibérée aux élus locaux et à la population (Région, Département) .Annonces légales uniquement (État)
23. [Refus de répondre aux questions gênantes \(voir 1 :28 :00\)](#)
24. Négociations séparées, entre-soi, division des acteurs
25. Faible présence de l'État, délégation excessive au regard des enjeux
26. Aucun comptabilité des arbitrages rendus par l'État entre décembre 2024 et avril 2025 des négociations menées
27. [Simulations paysagères trompeuses](#)
28. Aucune recommandation d'éloignement retenue
29. [Non-respect de la priorité ZEE énoncée dans la loi APER \(Titre IV\)](#)
30. Recommandations équilibrées de l'industrie ignorées
31. [Non-respect de la convention d'Aarhus garantissant un pouvoir](#)

34. Perte d'attractivité touristique évidente (retour majoritaire des visiteurs questionnés)
35. [Préjudice aux pêcheurs côtiers](#)
36. Préjudice manifeste au transport maritime local
37. Risque potentiel pour l'agriculture locale (perte de production)
38. Perte de valeur immobilière
39. Emploi local limité (surveillance et petite maintenance)

L'URGENCE : L'HORLOGE TOURNE ET L'ÉTAT DOIT SE PRONONCER

La décision finale de la zone d'appel d'offre (lancement prévu fin 2025) ancrera définitivement la cartographie du projet éolien. En l'absence d'un consensus largement partagé, que nous savons atteignable sans difficulté majeure, elle déclenchera un conflit social et un acharnement légal qui feront fuir les investisseurs déjà méfiants du projet BNO, le seul non encore sanctionné pour l'AO10.

Nous restons opposés à tout projet éolien en mer qui produirait de l'énergie intermittente à coût élevé économiquement et environnementalement. Que cela soit bien clair.

Cependant notre évaluation du scénario "équilibré" du Syndicat des Energies Renouvelables proposé dans la perspective à 10 ans (voir Atlas La mer en débat page 20 en PJ et la carte en montage avec la zone actuelle), par rapport au projet tel que poursuivi, s'appuie sur des données publiques vérifiées (notamment disponibles sur l'outil GéoLittoral du CEREMA) ; le bilan de cette alternative nous semble comparativement très largement positif socialement, pour les deux principaux usagers de la mer, pour l'économie locale et notamment le tourisme, ainsi que pour le paysage et neutre pour l'environnement avec un différentiel de coût maîtrisé, parfaitement absorbable par l'État au regard de la taxe éolienne qu'il collecterait sans avoir à compenser les communes (400M€ sur 20 ans, 800M€ sur 40 ans). La compensation au titre de la pêche serait réduite et l'impact grave sur la petite pêche côtière serait éliminé.

Un bilan comparatif très largement positif :

1. Un éloignement au-delà de 40km, ce qui est un compromis pour diminuer sinon éliminer la visibilité et donc l'impact paysager, principalement par l'augmentation de l'épaisseur d'atmosphère et marginalement par la diminution du cône de vue de l'installation. Ceci en contrepartie d'un rapprochement à 10 miles nautiques (18km) du rail montant et sans impacter les routes maritimes, ce qui ne pourra être valablement contesté. En effet c'est la distance mesurée entre ce même rail et le parc éolien actuellement en opération à Dunkerque autorisée par le préfet maritime MEMN, homologue du préfet maritime NAMO ; il autorise également la proximité du parc Manche Centre 1 au rail du Havre (chimiquiers et tankers notamment). Cet éloignement rend le projet beaucoup plus acceptable socialement.
2. Le recul hors de l'écosystème particulièrement riche et sensible de la zone actuelle, corroboré par les importants volumes de pêche côtière ;
3. Le recul plus important de l'emprise par rapport à la réserve des Sept Îles, avec un impact similaire sur les zones de nourrissage des oiseaux pélagiques par rapport à la zone existante ;
4. Le recul dans une zone de plus faible volume de pêche, et surtout pratiquée par des pêcheurs qui peuvent pêcher les mêmes espèces sur un territoire très vaste et donc beaucoup moins impactante pour les pêcheurs côtiers de nos ports ;
5. L'élimination du détournement du trafic maritime commercial du port de Bloscon, coûteux en carburant. La zone alternative n'altère pas la faible circulation des navires français de faible tonnage et non dangereux qui cabotent le long de la Manche hors du rail principal ;
6. Le recul dans une zone de vent légèrement plus favorable ;

7. Le recul dans une zone de bathymétrie équivalente voire plus favorable en allant vers l'Est sans pour autant empiéter sur l'aire marine protégée adjacente ;
8. Le recul sur des fonds graveleux ou vaseux de natures similaires à ceux rencontrés dans la zone actuelle ;
9. Un impact positif sur l'économie du projet : pour l'investissement public, 30 km de câble 2GW de raccordement, à amortir sur deux appels d'offre (40 ans durée de vie du câble), de l'ordre de 150 M€ au vu de la nature des fonds concernés, sur un investissement total déjà évalué à 3700 M€. Alors que l'État récupère la disposition de la taxe éolienne de 1600 M€ sur 40 ans.
10. Pour l'opérateur, le projet est inchangé pour l'investissement : les éoliennes, leurs plateformes, leur raccordement, les ancrages : toute la mise en œuvre est assurée par des gros équipements offshore qui viennent de Brest ou d'ailleurs, et restent à demeure pendant de longues périodes, un supplément de trajet de seulement 17 miles depuis Brest.
11. Pour les coûts d'exploitation de l'opérateur, le surcoût de transport des équipes de petite maintenance, principalement du carburant et des salaires, avec des durées de travail sur site légèrement réduites ou compensées par un léger accroissement de main d'œuvre. Mais sans commune mesure avec le détournement de la Brittany Ferries ; à noter qu'en baie de Saint Brieuc, la base des petits navires de maintenance routinière sera située au port de Saint-Quay, situé à 26,4 km de l'éolienne la plus proche du champ. Un éloignement à 40 km ne rajouterait que 30% de trajet à ce qui est déjà manifestement considéré acceptable par les opérateurs.
12. Un impact environnemental négatif sur les fonds, lié à l'ensouillage des 30km de câble supplémentaires (environ 1 km² d'écosystème benthique directement perturbé par l'installation et le démantèlement). A noter également un impact négatif lié au carburant des navires de petite taille pour la maintenance de routine, et des gros pour l'installation ; compensés très largement par l'effacement du détournement des Ferries sur le port de Bloscon.

UNE ALTERNATIVE QUI ÉLIMINE DE NOMBREUX POINTS NOIRS PEUT REMPORTER UNE LARGE ADHÉSION

L'État peut aisément faire l'économie d'une crise sociale et économique locale affectant la population du territoire des Pays de Morlaix et de Lannion Trégor ainsi que l'ensemble des usagers non-résidents, les pêcheurs côtiers, les acteurs du tourisme et des milliers de propriétaires, souvent loueurs, qui jouissent d'une covisibilité avec l'horizon marin.

Il lui suffit pour cela d'affirmer le maintien de la sécurité maritime, en adoptant un scénario équilibré par ailleurs soutenu par le syndicat de énergies renouvelables lui-même, qui peut utilement apporter son éclairage, et peut-être justement une contribution utile à l'effort de sécurité maritime. Cette question est, de toutes façons, posée quelle que soit l'implantation et doit être traitée autrement que par un seul trait sur une carte, qui ne reflète pas les contraintes fournies en 2023 par la DGEC pour le débat public après consultation des autorités compétentes en la matière.

La question environnementale reste pleinement posée, les études actuelles ne permettant pas de valider les efforts d'évitement. L'emprise est immense : 25000 hectares imposés par la taille et le nombre d'éoliennes impacte 100 kilomètres cube d'écosystème atmosphérique, halieutique et benthique. Les associations de protection de l'environnement doivent assumer ce compromis et participer à la réduction et à la compensation des effets comme elles se sont largement engagées à le faire, notamment à Saint-Brieuc, en collaboration avec l'opérateur. Le retour d'expérience devrait déjà permettre d'adapter l'approche à la consultation.

Les questions de pilotage de l'énergie éolienne, de fiabilité des lauréats, du coût d'investissement et de prix garanti de rachat au lauréat moins-disant, relativement à d'autres alternatives décarbonées, reste posée. Nous laissons cependant au débat national le soin de trancher les orientations et objectifs énergétiques, largement controversés et malheureusement politisés, de la PPE.

Avec l'alternative que nous proposons, l'État peut néanmoins retrouver la confiance et le soutien de ceux qui ne souhaitent pas remettre en cause les énergies intermittentes, ou encore ceux qui s'opposent par principe au nucléaire, notamment du fait du stigmatisme mémoriel de Plogoff. Ironiquement, le projet en l'état réveille cette mémoire : l'État avançait alors avec violence pour imposer un projet non consenti. Personne ne souhaite un nouveau Plogoff à Roscoff ou ailleurs.

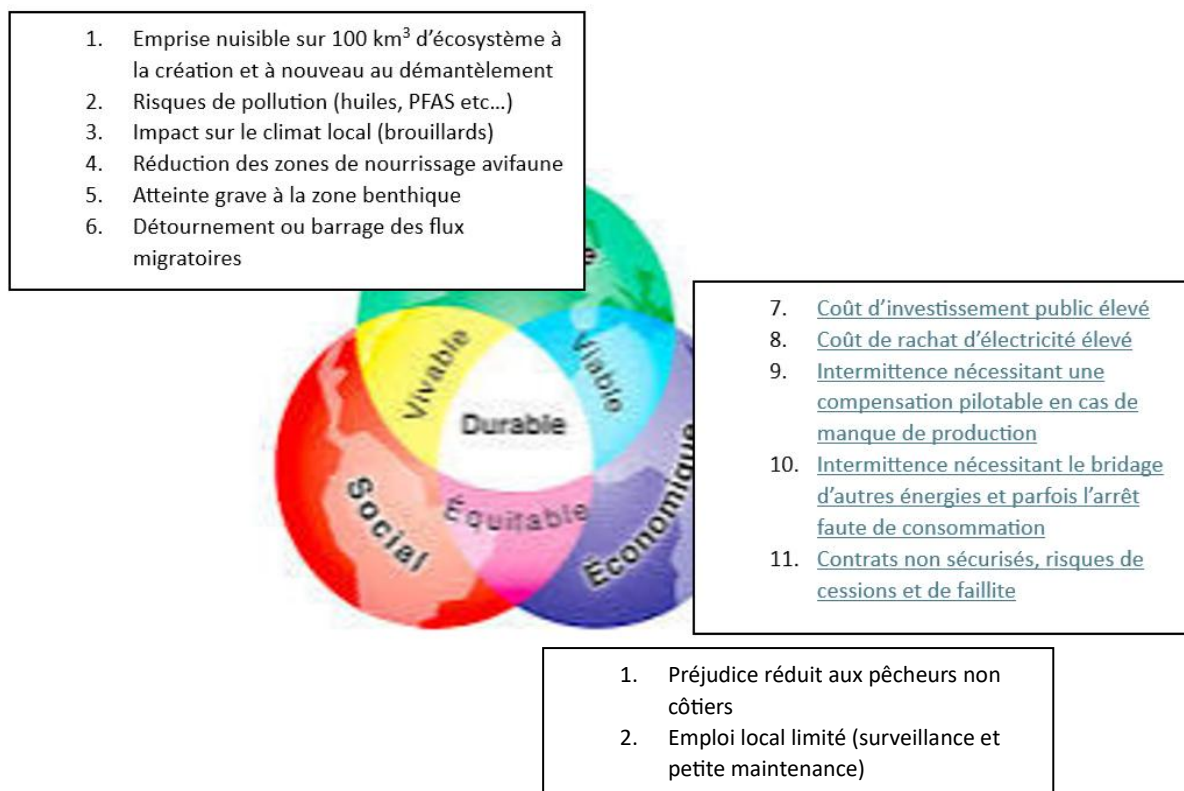


Figure 1 Un scénario alternatif équilibré plus éloigné des côtes , présenté et débattu à minima avec les habitants des communautés de communes des Pays de Morlaix et de Lannion Trégor, les acteurs économiques locaux et la participation des usagers non-résidents mettant à profit leur présence estivale, est susceptible de remporter une large adhésion et effacer le principal des objections sociales au projet, qui reste questionnable sur d'autres points. Nous pensons également que ce scénario emportera l'adhésion du Syndicat des Energies Renouvelables, soucieux de poursuivre des projets bien acceptés par la population des territoires où ils sont implantés.

Carte Enjeux Militaires et Sécurité Maritime

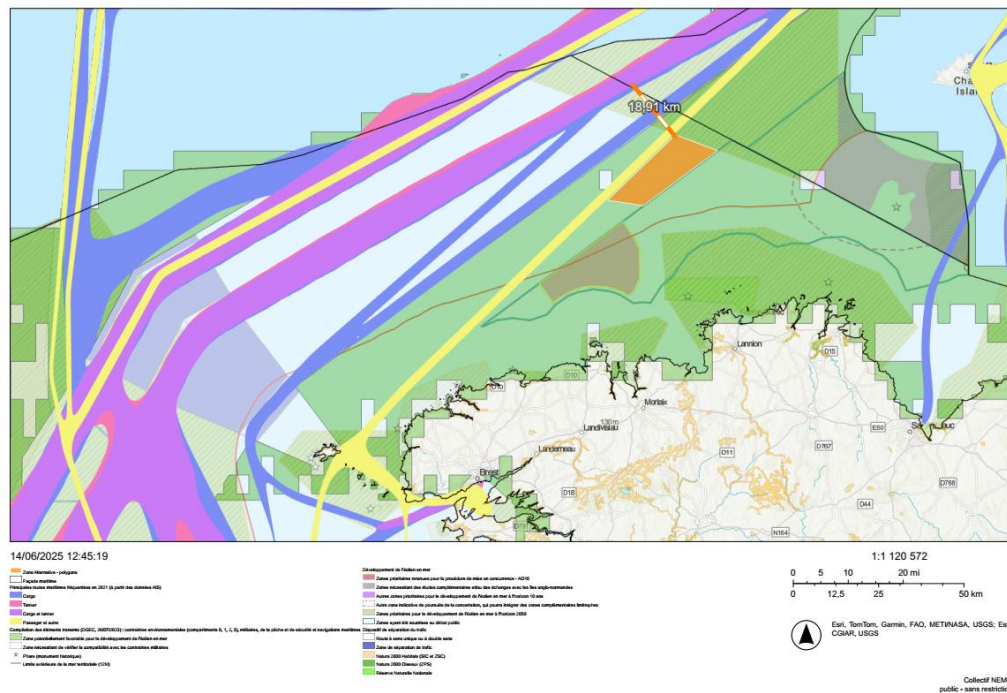


Figure 2 Les contraintes défense et sécurité maritime ainsi que l'évitement des espaces marins protégés sont accommodables dans la zone proposée en orange sur la carte, au voisinage de la zone « NAMO1 » du scénario « équilibré » présenté par le Syndicat des Energies Renouvelables lors du débat public « la mer en débat ». Elle préserve une marge de 10 miles nautiques (18 km) avec le rail montant de navigation (en rose) et ne remet pas en cause les routes des navires français caboteurs non dangereux (en bleu) ni les routes des ferries français qui longent la manche (jaune)

Carte Enjeux Bathymétrie

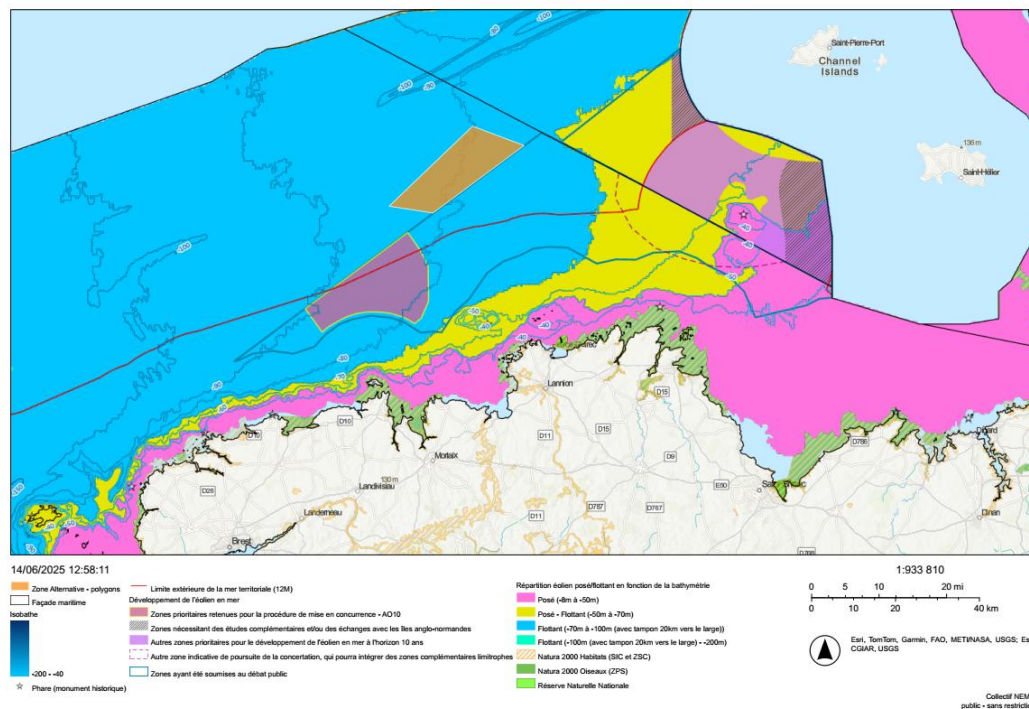


Figure 3 Proposition de zone alternative (zone orange 250km²) par rapport au projet en l'état (250km² dans la zone rose de 350km²). Son éloignement à plus de 40km des côtes réduit le cône de vue et la fréquence de visibilité. A bathymétrie égale et un surcoût d'investissement pour 30km de câble HVDC évalué à 150 M€, soit deux ans et demi de taxe éolienne perçue ici intégralement par l'État qui en dispose librement.

Carte Enjeux Vent

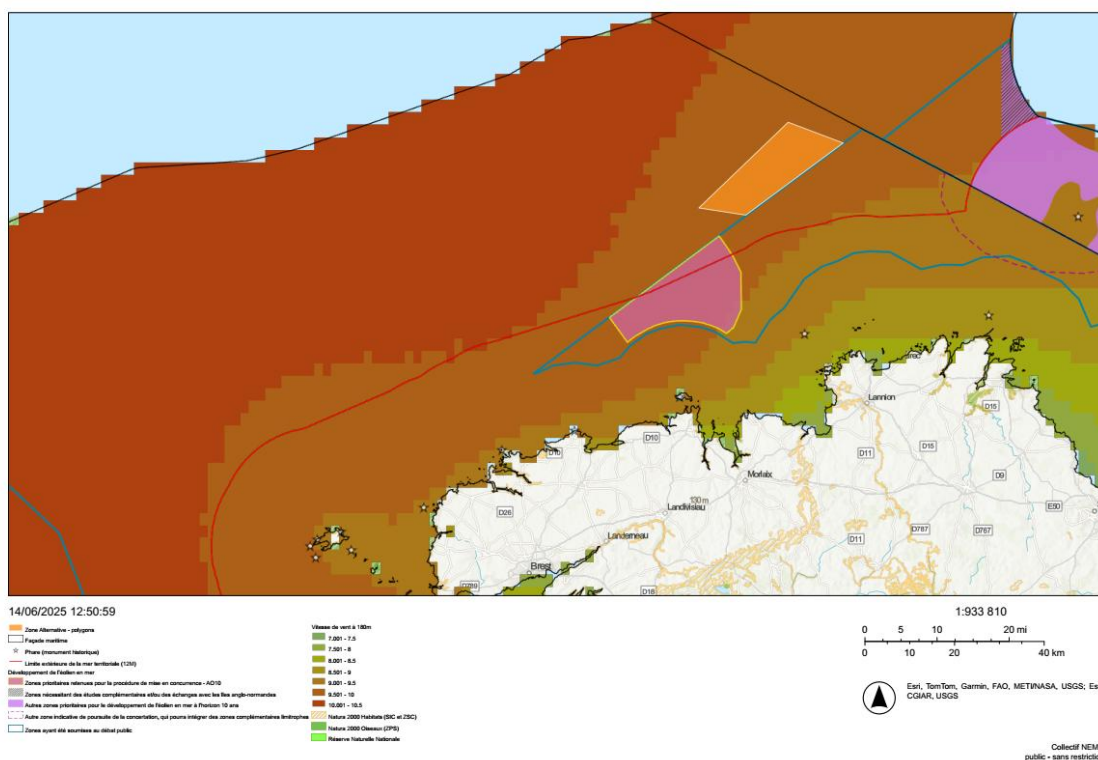


Figure 4 Cette carte montre une situation similaire voir légèrement plus favorable des vents à 180 m pour la zone alternative (en orange).

Enjeux Habitats Benthiques / Nature des Fonds

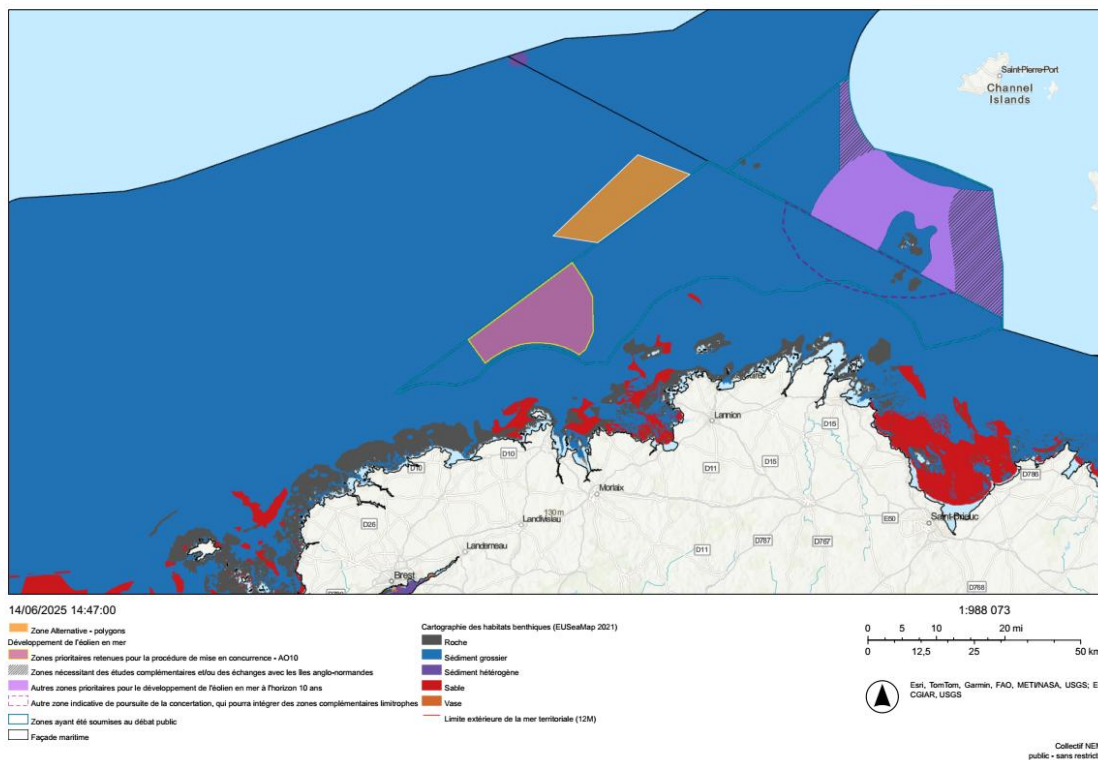


Figure 5 Cette carte montre une nature de fonds similaire pour le câble de raccordement, sans sections rocheuse et ne remet pas en cause le tracé d'atterrissage actuellement à l'étude.

Carte Enjeux Planification Protection Forte

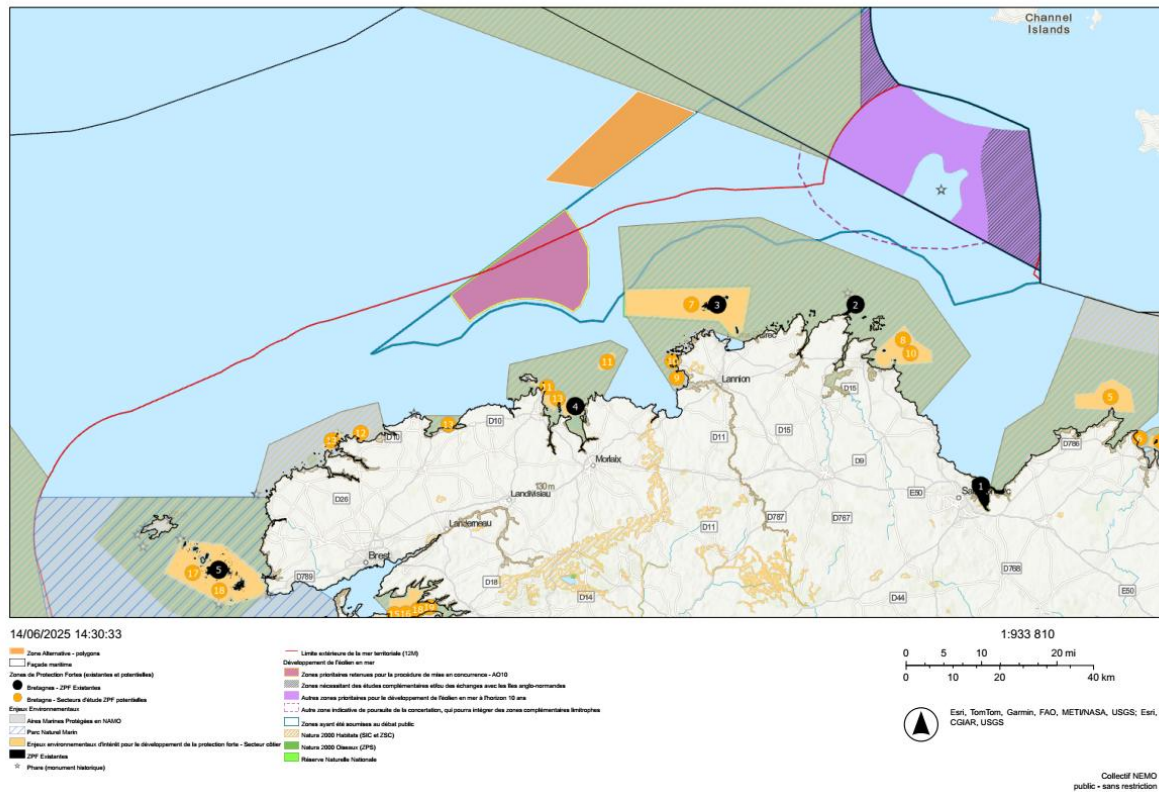


Figure 6 Cette carte résume les contraintes liées à l'évitement des zones protégées par la réglementation courante et à venir (ZPF). L'emplacement alternatif ne remet pas en cause ces zones.

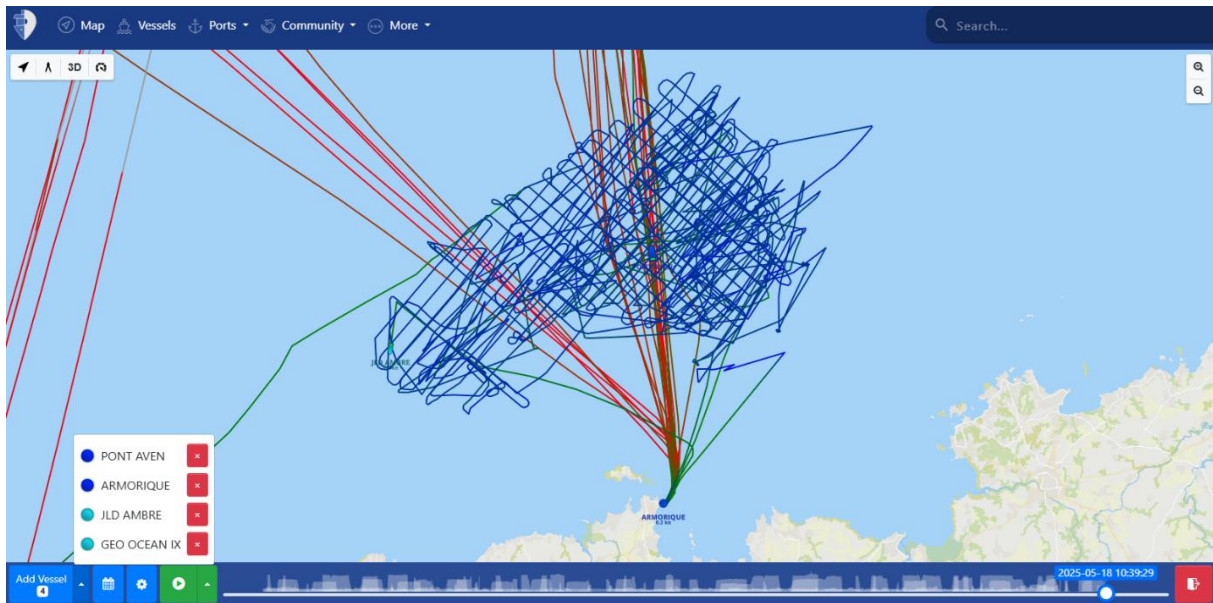


Figure 7 Des navires de géophysique sillonnent la zone d'étude (bleu, vert), les tracés rouges sont ceux des Ferries Armorique et Pont-Aven, qui traversent la zone et devront être déviés si le projet n'est pas modifié. L'investissement prématuré de campagnes géophysiques représente quelques millions d'euros qui peuvent néanmoins être capitalisés en données scientifiques sur les fonds étudiés.



Figure 8 Impact à évaluer de la dépression aval des éoliennes sur la formation d'un brouillard d'altitude dans des conditions proches du point de rosée. Un éloignement à 40km réduit l'impact à terre de ces brouillards par vents de secteur nord.

Eloignement - Protection des Sites et Paysages

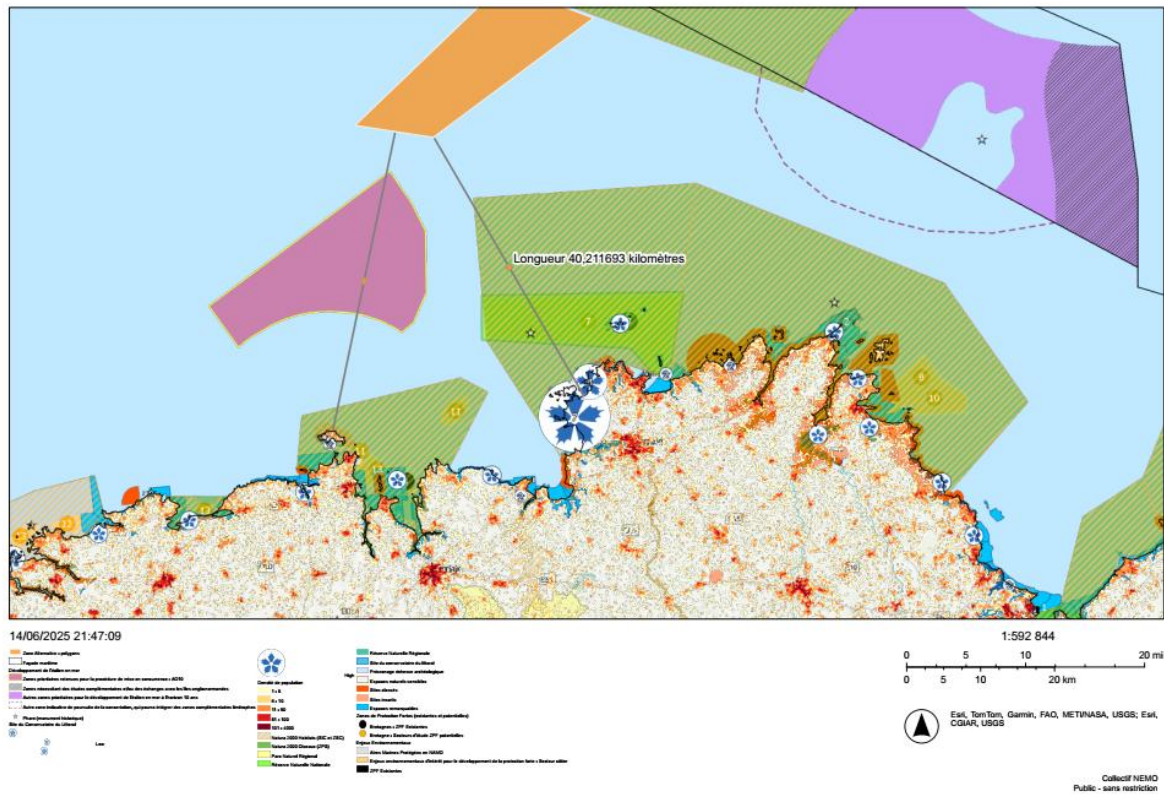


Figure 9 : Carte de synthèse de tous les enjeux paysagers, **hors monuments historiques en covisibilité**. L'ensemble du littoral impacté est un espace continu de patrimoine exceptionnel avec un tissu urbain discontinu qui laisse une grande part aux paysage naturel. De très nombreux classements se superposent. L'emplacement actuel est massivement défigurant.



Figure 10 Photomontage par temps clair et ensoleillé et sec (mi-saison et hiver), les premières éoliennes sont à 20 km ; le paysage est écrasé, les éoliennes apparaissent "sur" l'horizon. L'effet dynamique de rotation en présence de vent n'est pas reproduit. Le recul à 40 km correspond à l'avant dernier rang d'éoliennes dans cette simulation.



Figure 11 Photomontage l'Île de Batz vue depuis Santec (scénario à 16km) vu depuis la pointe au sud de la plage du Pouldu à Santec, depuis une altitude de 5m environ. Le surgissement des silhouettes d'éoliennes derrière l'Île de Batz fait plutôt penser à un paysage terrestre : il est difficile d'imaginer qu'elles sont à une vingtaine de kilomètres; et plus on recule dans l'arrière-pays, pire c'est, car les objets de premier plan, comme l'île, rétrécissent plus que les éoliennes quand on s'en éloigne. A 40 km, les éoliennes ne seraient plus visibles sur ce point de vue.



Figure 12 Photomontage vue vers le nord de l'Île de Batz. Le point blanc à droite c'est le Ferry Armorique photographié à 12km des côtes. Le photomontage simule le détournement des Ferries et illustre le gigantisme des éoliennes. Un recul à 40 km correspondant au dernier rang d'éoliennes visibles sur ce montage réduirait l'impact paysager à un niveau acceptable en termes de champ de vision et de fréquence de conditions météorologiques dans lesquelles elles seraient visibles.

ANNEXE 1: TABLEAU COMPARÉ DES PROPOSITIONS

Ce tableau en 6 sections démontre un impact globalement très favorable pour la proposition alternative à celle en l'état dans tous les domaines excepté l'impact écologique, qui n'est pas différencié.

La zone alternative est légèrement plus propice, élimine les trois conflits d'usage majeurs, est économiquement viable sans effet notable sur les coût d'investissement et d'opération du preneur, économiquement favorable pour l'État qui récupère une grande partie de la taxe éolienne, offrant l'acceptabilité sociale essentielle au critère de développement durable.

ANNEXE 2: LISTE DES ATLAS D'ENJEUX

Atlas Critères Zones Propices à l'Éolien

- Enjeux Militaire et Sécurité Maritime
- Enjeu Vent
- Enjeux Bathymétrie
- Enjeux Nature des Fonds
- Enjeux Planification Protection Forte

Atlas Synthèses Sensibilité Ecologique à l'Éolien

- Zones de Croissance
- Oiseaux Marins (Annuel)
- Mammifères Marins (Annuel)
- Frayères

Atlas Conflits d'Usage

- Protection des Sites et Paysage
- Valeur des Pêches Débarquées à Roscoff (plus de 12m)
- Valeur chaluts et sennes de fond (plus de 12m)
- Captures Totales par port de retour TOUS NAVIRES
- Transport Maritime

Atlas Enjeux Ecologiques Détaillés

- Tortues Marines
- Petits Delphinidés
- Marsouins
- Fou de Bassan
- Grand Cormoran
- Macareux - Guillemot
- Habitats Sédimentaires
- Frayères
- Nourricerie
- Invertébrés Benthiques
- Elasmobranches
- Colonies Oiseaux Marins et Nourrissage
- Zone Densité Oiseaux Marins - Période Inter-nuptiale
- Zone Densité Maximale Marsouin Commun
- Autres Cétacés